

HAKIM Avraham,  
*The Epistle of the Eloquent Clarification  
 Concerning the Refutation of Ibn Qutayba by  
 al-Qāḍī al-Nu‘mān b. Muḥammad (d. 363/974).*  
*Critical Edition with an Introduction.*

Leiden–Boston, Brill (Islamic History and  
 Civilization. Studies and Texts 90), 2012, 22 p.  
 (partie anglaise), 175 p. (partie arabe).  
 ISBN : 978-9004209817

Ce livre donne la première édition de la *Risālat Dāt al-bayān fi al-radd ‘alā Ibn Qutayba* du célèbre juriste et théologien ismaélien al-Qāḍī al-Nu‘mān (m. 363/974), le fondateur du *fiqh* fatimide. La partie arabe (175 p.) contient l'édition du texte, basée sur deux manuscrits, la bibliographie citée dans les notes à cette édition et un index qui se limite aux noms propres. La partie anglaise qui la précède fait à peine 22 pages : elle se compose d'une introduction sommaire et d'une bibliographie.

La publication de ce traité inédit du Qāḍī al-Nu‘mān apporte en soi une contribution importante au domaine des études ismaéliennes. Malheureusement, l'introduction anglaise, basée sur deux articles d'Avraham Hakim publiés respectivement dans *al-Qanṭara* 31 (2010), p. 77-102, 351-369, et *Jerusalem Studies in Arabic and Islam* 38 (2011), p. 311-336, semble avoir été bouclée à la hâte. Tout en étant très succincte, elle contient de nombreuses répétitions, alors qu'elle ne fournit pas au lecteur tous les éléments nécessaires à évaluer l'édition et à situer l'épître dans son contexte historique et doctrinal.

Tout d'abord, il y a la présentation des deux manuscrits – modernes, comme la plupart des manuscrits ismaéliens – sur lesquels repose l'édition (p. 1-2). Pour le premier, le Ms. 1255 de la collection *Zāhid ‘Alī* actuellement conservé à l'*Institute of Ismaili Studies* de Londres, l'éditeur renvoie au catalogue de Delia Cortese, *Arabic Ismaili Manuscripts. The Zāhid ‘Alī Collection in the library of the Institute of Ismaili Studies*, Londres, 2003, p. 156-157, pour « a detailed description ». Or, en réalité, cette description reste très sommaire. Le lecteur est en droit d'attendre de l'éditeur, qui a choisi ce manuscrit comme base, d'en offrir une description issue de son travail personnel sur le manuscrit. Quant au second, qui appartient à la collection d'Asaf Fyze, il est certes brièvement décrit (p. 2), mais aucune mention n'est faite de son lieu de conservation actuel. Sans doute fait-il partie de la *Fyze Collection* déposée à l'Université de Bombay (cf. le catalogue de Mu‘izz Goriawala cité dans la bibliographie à la p. 22). Dans tous les cas, il aurait fallu préciser cela à la page 2.

La date de la composition de l'épître (p. 4-6) n'est pas facile à établir en l'absence d'éléments probants permettant de la situer dans la longue carrière du Qāḍī al-Nu‘mān. Nommé en 341/953 au poste de juge suprême (*qāḍī al-quḍāt*) par le calife-imam al-Mu‘izz, c'est en cette qualité qu'al-Nu‘mān composa son *Kitāb da‘ā'im al-islām*, qui devint le code officiel de l'Empire fatimide et reste, jusqu'à nos jours, l'ouvrage de référence en matière de droit pour les Ismaéliens ṭayyibites (les Bohras). Selon Hakim, la présente épître aurait été rédigée vers cette même époque, dans tous les cas sous le règne d'al-Mu‘izz (341-365/953-975). Bien qu'elle ne soit pas impossible, cette datation ne repose pas sur une base solide, d'autant plus que la chronologie des ouvrages d'al-Nu‘mān n'est pas établie avec certitude et que l'auteur ne cite l'épître dans aucun de ses écrits conservés.

Demeurée inédite, l'épître n'a pas encore reçu toute l'attention qu'elle mérite, bien qu'elle soit intéressante à bien des égards. Tout d'abord, nous sommes en présence d'un exemple assez rare dans la littérature ismaélienne de l'époque, d'une polémique explicite et ouverte contre un ouvrage sunnite, dont le titre et l'auteur sont mentionnés en toutes lettres, en l'occurrence le *Adab al-kātib* d'Ibn Qutayba (m. 276/889). Le théologien et lettré sunnite y défend la thèse selon laquelle les fonctionnaires et secrétaires (*kuttāb*) peuvent se contenter d'une connaissance superficielle du droit. Il leur suffit de mémoriser quelques formules contenant des principes de base du *fiqh* pour pouvoir exercer correctement leurs fonctions. Les débats complexes entre juristes sur des questions pointues ne doivent point les préoccuper. Pour al-Nu‘mān, une telle position est aberrante. Les fonctionnaires étant censés appliquer la loi, ils doivent au contraire avoir reçu une solide formation juridique. La thèse d'Ibn Qutayba résulte, selon lui, de son ignorance et de son incompétence en matière de droit, qu'il partage avec la plupart des *fuqahā'* sunnites, surtout ceux appartenant à l'école *malikite* du Maghreb, particulièrement visée parce qu'elle a toujours affiché une hostilité ouverte envers les Fatimides. Leur incompétence s'explique par le fait qu'ils interprètent le Coran et le Hadith à leur propre guise, en rejetant l'enseignement des imams qui les éclairent. Deux conceptions diamétralement opposées sur la pratique du droit et ses sources s'affrontent ainsi. Dans la majeure partie de son épître, al-Nu‘mān énumère une à une les formules qu'Ibn Qutayba recommande aux *kuttāb* d'apprendre par cœur, montrant chaque fois qu'elles sont juridiquement fausses, relevant d'une interprétation erronée du Coran et du Hadith.

Outre ces questions juridiques qui intéresseront les spécialistes de droit musulman, l'intérêt de l'épître

se situe également à un autre niveau. En effet, dans son introduction, al-Nu'mān décrit les circonstances qui l'ont amené à écrire cette réfutation. Le précepteur des fils du calife (ni le nom du précepteur, ni celui du calife ne sont mentionnés) avait imposé le *Adab al-kātib* d'Ibn Qutayba comme matériel de cours. À un certain moment, pour une raison qui n'est pas explicitée, le précepteur fait parvenir cet ouvrage à al-Nu'mān en lui demandant son opinion sur le contenu. Le qāḍī s'enflamme aussitôt et se propose de détruire l'ouvrage jusque dans ses fondements.

Or, un tel choix de lecture de la part du précepteur des fils du calife fatimide ne peut qu'étonner. Certes, comme le remarque Avraham Hakim (p. 8), cet ouvrage était devenu le manuel classique pour la formation des vizirs et des différentes catégories de fonctionnaires et de secrétaires, de sorte qu'il pouvait également servir à l'éducation du futur calife. Très répandu au Maghreb et en Égypte, il aurait même circulé parmi les hauts dignitaires de la cour fatimide (p. 8-9). Toutefois, ce manuel avait été rédigé pour servir l'État abbasside. Son auteur, Ibn Qutayba, était un sunnite convaincu, farouchement hostile au chiisme, ce qu'al-Nu'mān ne manque pas de relever en le qualifiant « d'ennemi de Dieu, de son Prophète et de ses Amis », à savoir les imams. En traitant la question du choix du précepteur, Hakim semble perdre de vue que le calife fatimide n'était pas seulement un « calife », mais également un imam ismaélien, l'unique source d'autorité en matière de droit et de doctrine religieuse, et de surcroît doté d'une infaillibilité (*'iṣma*) absolue. Comment alors expliquer que le calife-imam fatimide confie l'éducation de ses fils (et donc de son successeur, le futur imam) à un précepteur qui leur impose des lectures plus que douteuses d'un point de vue ismaélien ? Ce précepteur (que Hakim n'a pas réussi à identifier ; cf. p. 6-7) était-il ismaélien ou plutôt sunnite ? En émettant un avis juridique extrêmement négatif envers ce livre, al-Nu'mān n'allait-il pas à l'encontre de la volonté de son supérieur hiérarchique, le calife-imam ? Ou agissait-il au contraire à sa demande ? En tant que suprême autorité juridique – al-Nu'mān précise d'ailleurs avoir écrit ses *Da'ā'im al-islām* sous la direction d'al-Mu'izz – l'imam n'était-il pas en mesure d'évaluer lui-même les livres qu'on donnait à étudier à ses enfants ? Toutes ces questions soulèvent le problème délicat et encore largement irrésolu de l'influence sunnite à la cour fatimide au x<sup>e</sup> siècle et de l'autorité réelle ou supposée des imams en matière religieuse.

Bien que Hakim n'aborde pas explicitement cette problématique, il offre une analyse assez détaillée de l'introduction de l'épître (p. 6-19). Or, curieusement, ses références au texte se rapportent

à la pagination du Ms. *Zāhid 'Alī* et non à celle de sa propre édition qui figure dans le même volume ! Manifestement, cette analyse a été écrite avant la publication de l'édition et l'auteur n'a pas pris le temps d'adapter les références. Par ailleurs, l'analyse du contenu de l'épître se limite à l'introduction (les 12 premières pages de l'édition). Pour la suite du texte (p. 13 à 167), il aurait au moins fallu donner un aperçu des thèmes abordés et une synthèse des arguments invoqués contre Ibn Qutayba. Un index des termes techniques aurait été le bienvenu.

Enfin, les 20 pages de l'introduction anglaise comportent de nombreuses coquilles, comme, par ex., « some his books » (p. 9), « of those of share his views » (p. 11), *khaṭāan* (au lieu de *khaṭa'an*) (p. 14), *Tāriḫ* (p. 14, n. 48), « how to performs » (p. 16), etc.

Heureusement, l'édition du texte arabe est beaucoup plus soignée. Les nombreux hadiths, préceptes juridiques et commentaires lexicographiques cités par al-Nu'mān ont été identifiés dans la mesure du possible, avec référence aux plus anciennes sources dans lesquelles ils apparaissent. À partir des deux manuscrits dont il disposait, Hakim est parvenu à établir un texte fiable et sûr. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir ouvert à la recherche cette épître du Qāḍī al-Nu'mān, un témoin précieux de la polémique ismaélienne contre le sunnisme, qui soulève en même temps le problème délicat des rapports entre sunnites et ismaéliens à la cour fatimide. Il est seulement regrettable que cette édition, parue dans une prestigieuse collection, n'ait pas été dotée d'une introduction plus substantielle qui aurait mis en valeur le travail considérable accompli par l'éditeur.

Daniel De Smet  
CNRS - Paris